

# 1551A Ex/1552A Ex Stik Thermometer

## Consignes de sécurité



**Garantie étendue de 1 an.**  
Reportez-vous au manuel de l'utilisateur pour consulter l'intégralité des conditions de garantie.

Rendez-vous sur [www.fluke.com](http://www.fluke.com) pour en savoir plus.

Pour lire, imprimer ou télécharger le dernier additif du Mode d'emploi, rendez-vous sur <http://us.fluke.com/usen/support/manuals>.

Un **Avertissement** signale des situations et des actions dangereuses pour l'utilisateur. Une mise en garde **Attention** indique des situations et des actions qui peuvent endommager l'appareil (la sonde) ou l'équipement testé.

### **⚠ Avertissement**

**Pour éviter tout risque d'incendie, d'explosion ou de blessure :**

- **N'utiliser cet appareil que pour l'usage prévu, sans quoi la protection garantie par cet appareil pourrait être altérée.**
- **Ne pas utiliser cet appareil pour mesurer la température de composants actifs dangereux.**
- **Ne pas ouvrir le boîtier de l'appareil. Le cas échéant, la certification Ex ne serait plus valide.**
- **Changer les piles uniquement dans des zones non classées Ex.**
- **Utiliser uniquement les piles approuvées avec l'appareil. La liste des piles agréées se trouve dans la section des instructions de remplacement des piles.**
- **Ne pas utiliser l'appareil et le désactiver s'il est endommagé.**
- **Afin de ne pas fausser les mesures, veiller à remplacer les piles lorsque le voyant de pile faible s'allume.**

PN 5116765 October 2019 (French)

© 2019 Fluke Corporation. All rights reserved.

Specifications are subject to change without notice.

All product names are trademarks of their respective companies.

Fluke Corporation

P.O. Box 9090

Everett, WA 98206-9090

U.S.A.

Fluke Europe B.V.

P.O. Box 1186

5602 BD Eindhoven

The Netherlands

ООО «Флюк СИАЙЭС»

125167, г. Москва,

Ленинградский проспект дом 37,

корпус 9, подъезд 4, 1 этаж

- Vérifier le bon fonctionnement de l'appareil avant de le placer dans une zone dangereuse. En cas de dysfonctionnement de l'appareil, ne pas le placer dans une zone dangereuse et le renvoyer au fabricant pour vérification.
- Cet appareil n'est prévu que pour une installation dans des zones offrant une protection adéquate contre l'introduction de corps étrangers solides ou d'eau pouvant compromettre la sécurité.

### Attention

Pour éviter d'endommager l'appareil ou l'équipement contrôlé :

- Si le message « OL » s'affiche, le seuil de mesure a été dépassé et l'appareil doit être retiré immédiatement de la source de chaleur pour éviter tout dommage.
- Ne pas immerger la sonde au-delà de son seuil d'immersion. Ses circuits internes risqueraient d'être endommagés. Voir *Profondeur d'immersion et utilisation* dans le Mode d'emploi.
- NE PAS faire tomber ou heurter la sonde. Les chocs mécaniques endommagent la partie interne de la sonde et altèrent son étalonnage.

## Consignes de sécurité Ex

Ce document contient les consignes et règles de sécurité que l'opérateur doit respecter pour un fonctionnement sans danger et fiable de l'appareil en zones dangereuses, dans les conditions décrites. Le non-respect de ces instructions peut entraîner des blessures ou endommager l'appareil. Il existe également un risque de manquement à la législation en vigueur. Avant toute utilisation de l'appareil, lire toute la documentation. Afin d'assurer une utilisation sûre de l'appareil, appliquer toutes les instructions et avertissements du présent manuel. En cas de doute (erreurs de traduction et/ou d'impression), consulter le Mode d'emploi en anglais.

Les zones dangereuses classées Ex citées dans ce manuel renvoient à des zones rendues dangereuses par la présence potentielle de vapeurs explosives ou inflammables. Ces zones sont également désignées comme « environnements dangereux ».



Ex ib IIB T4 Gb (-10 °C ≤ Ta ≤ +50 °C)  
ITS19ATEX204844X  
IECEX ETL 19.0023X








II 2 G


0344

Manufactured by Fluke Corporation,  
6920 Seaway Blvd  
Everett, WA 98203

## Symboles

Le tableau ci-dessous répertorie les symboles utilisés sur l'appareil et dans ce document.

Symbole	Description
	AVERTISSEMENT. DANGER. Consulter la documentation utilisateur.
	Consulter la documentation utilisateur.
	Conforme aux caractéristiques ATEX.
	Pile
	Conforme aux directives de l'Union européenne.

Symbole	Description
	Cet appareil est conforme aux normes de marquage de la directive DEEE. La présence de cette étiquette indique que cet appareil électrique/électronique ne doit pas être mis au rebut avec les déchets ménagers. Catégorie d'appareil : Cet appareil est classé parmi les « instruments de surveillance et de contrôle » de catégorie 9 en référence aux types d'équipements mentionnés dans l'Annexe I de la directive DEEE. Ne jetez pas cet appareil avec les déchets ménagers non triés.

## Piles homologuées

Pile	Fabricant	Type
AAA alcalines (IEC LR03)	Duracell	MN2400
	Energizer	E92VP
	Panasonic	LR03WXA

## Spécifications

Les spécifications complètes figurent dans le Mode d'emploi.

### Plage de mesure

1551A Ex ..... -50 °C à 160 °C (-58 °F à 320 °F)

1552A Ex ..... -80 °C à 300 °C (-112 °F à 572 °F)

### Température de fonctionnement

Plage d'affichage ..... -10 °C à 50 °C (14 °F à 122 °F)

Plage d'humidité ..... 0 à 95 %, humidité relative sans condensation

Plage de température de stockage -20 °C à 60 °C (-4 °F à 140 °F)

Sécurité ..... CEI 60079-0, CEI 60079-11 :  
Ex ib IIB T4 Gb ; CEI 61010-1 :  
Degré de pollution 2

### Compatibilité électromagnétique

International ..... CEI 61326-1 : Equipement portable ;  
CEI 61326-2-2 ; CISPR 11 : Groupe 1  
classe B

*Groupe 1 : Cet appareil a généré de manière délibérée et/ou utilise une énergie en radiofréquence couplée de manière conductrice qui est nécessaire pour le fonctionnement interne de l'appareil même.*

*Classe B : Cet appareil peut être utilisé sur les sites domestiques et ceux qui sont reliés directement à un réseau d'alimentation faible tension qui alimente les sites à usage domestique.*

USA (FCC) ..... 47 CFR 15 sous-partie B. Cet appareil est considéré comme exempt conformément à la clause 15.103.